

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1517

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **ZAC des Maisons Neuves - Achèvement de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent projet de délibération concerne l'achèvement de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dans le secteur central des Maisons Neuves à Villeurbanne.

Cette concertation a été ouverte par délibération du conseil de Communauté en date du 3 mars 2003 et, conformément à la délibération n° 2003-1166 en date du 19 mai 2003, elle vaut concertation préalable à la révision d'urgence du plan d'occupation des sols du secteur centre de la Communauté urbaine.

Les objectifs de cette opération d'urbanisme visent à :

- renforcer la centralité du quartier des Maisons Neuves,
- renforcer les équipements publics du secteur,
- développer un secteur à dominante résidentielle avec un souci particulier de la qualité paysagère.

La commune de Villeurbanne a constitué, dès décembre 2002, un groupe-ressource représentatif des associations locales, des riverains et du conseil de quartier.

Des réunions régulières, qui ont eu lieu avec les membres de ce groupe-ressource, ont permis d'élaborer les nouvelles orientations d'aménagement de ce secteur : choix de la trame viaire, programme prévisionnel de construction et d'espaces publics, etc. Le dossier de concertation a été régulièrement alimenté par les comptes-rendus de ce groupe de travail.

Aussi, compte tenu de l'état d'avancement des études engagées, le bilan de la concertation pourrait être établi au début de 2004. Il est proposé de fixer la date d'achèvement de cette concertation au 10 janvier 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 3 mars 2003 et celle n° 2003-1166 en date du 19 mai 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Fixe la date d'achèvement de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté du secteur central des Maisons Neuves à Villeurbanne au 10 janvier 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,